Archevêché de Québec, 14 août 1865.

Monsieur,

Je suis chargé de vous informer que la prochaine assemblée du bureau de la Société Ecclésiastique de S. Michel, aura lieu à l'Archevêché, mercredi le 6 septembre prochain, à 9 A. M.

Il est à désirer que les contributions annuelles soient payées avant cette époque, afin de mettre le bureau en état de pourvoir plus efficacement aux besoins des membres infirmes de la société.

Vous êtes de plus averti que c'est dans l'après-midi du jour ci-dessus indiqué, que se tiendra le bureau de l'association ecclésiastique de secours mutuel. Il est également à désirer que les membres de cette association paient dans l'intervalle leur contribution annuelle entre les mains du trésorier, afin que le bureau sache sur quelle somme il pourra compter pour venir en aide aux confrères qui ont besoin de secours. Ceux-ci sont priés de ne pas oublier que c'est dans le même intervalle qu'ils doivent envoyer à l'Archevêché un état du revenu qu'ils ont perçu dans le cours de la présente année.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

C. F. CAZEAU, Vic.-Gén.